

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 1^{er} juillet 2025 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 25 juin 2025

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 22
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Bernard HERBETTE, pouvoir à Catherine LECOMTE, Daniel DECLEIR, pouvoir à Gérard BELLEMERE, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE.

Est désigné secrétaire de séance : Françoise NIVESSE

DEL 2025-07-14
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 6 CARREFOURS DANS LE CADRE
DU REMPLACEMENT DU PONT SAINT-LADRE
MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Rapporteur : Michel SPEMENT

Par délibération DEL2024-12-17 du 17 décembre 2024, le Conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'opération relative aux travaux d'aménagement de six carrefours dans le cadre du remplacement du Pont Saint-Ladre pour un montant prévisionnel de 1.945.289,32 €/HT.

Les six carrefours concernés sont :

- Rue de Soissons / rue Saint Germain (giratoire),
- Rue des Tournelles / avenue Gérard de Nerval,
- Rue Alfred Sauvy / rue Henri Laroche (giratoire),
- Rue Saint Germain / rue du Bois de Tillet (giratoire),
- Pont Saint Ladre – Carrefour avenue Sadi Carnot / boulevard Victor Hugo / rue de Tournelles,
- Pont Saint Ladre – Carrefour avenue Sadi Carnot/avenue Pasteur.

Considérant la nécessité d'actualiser le montant de l'opération, les marchés de travaux ayant été notifiés,

Considérant par ailleurs la demande du Conseil Départemental de scinder le dossier en trois tranches,

Le montant actualisé de l'opération est estimé à 1.862.167,59 €/HT, réparti en 3 tranches en fonction du planning de réalisation des travaux suivant :

Tranche 1 : 2025

- ↳ Carrefour 5 : rue de Soissons – rue Saint-Germain
- ↳ Carrefour 6 : carrefour tricolore rue des Tournelles – avenue Gérard de Nerval

Tranche 2 : 2026

- ↳ Carrefour 3 : rue Alfred Sauvy – Rue Henri Laroche
- ↳ Carrefour 4 : rue Saint-Germain – rue du bois de Tillet

Tranche 3 : 2027

- ↳ Carrefour 1 : boulevard Victor Hugo – rue des Tournelles
- ↳ Carrefour 2 : avenue Sadi Carnot – avenue Pasteur

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la modification du montant de l'opération,
- Approuver le plan de financement annexé à la présente délibération,
- Autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil départemental de l'Oise pour cette opération relative aux travaux d'aménagement de 6 carrefours dans le cadre du remplacement du Pont Saint-Ladre,
- Préciser que le reste à charge sera financé sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et au suivi et à la liquidation de la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 1^{er} juillet 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 04 JUIL. 2025

Françoise NIVASSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



Signature of Françoise Nivasse, Secrétaire de séance, over a blue circular stamp of the Municipality of Crépy-en-Valois (Oise).



Signature of Virginie Douat, Maire de Crépy-en-Valois, over a blue circular stamp of the Municipality of Crépy-en-Valois (Oise).

INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accuse de réception en préfecture
060-216001750-20250701-DEL2025-07-14-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025